

Procès Verbal : Réunion du Conseil Municipal

Vendredi 2 février 2024

Date de convocation : 26 janvier 2024

Etaient présents : MM. et Mmes A. Debeugny, F. Debeugny, B. Deleau, C. Denizart, C. Dumortier, J-P Huet, P. Le Guellec.

Etaient excusés : MM. B. Cavet, X. Hein.

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte à 20 h 55 sous la présidence de M. François Debeugny.

M. Patrick Le Guellec est désigné secrétaire de séance.

Communication du Maire

- La prochaine réunion de conseil aura lieu le 15 mars 2024 à 20 h 45 à la mairie.
- M. le Maire donne lecture des cartes de vœux reçues pour la nouvelle année.
- Mme Ingrid DORDAIN députée de la 2^{ème} circonscription de la Somme souhaite venir à la rencontre de chaque Maire et élus de sa circonscription. M. le Maire propose de recevoir Mme DORDAIN soit un mardi ou un vendredi après-midi.

Travaux des commissions :

Administration générale, finances, éducation

- Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'association des maires et des présidents d'intercommunalités de la Somme expliquant qu'un référent déontologue doit être désigné par l'assemblée délibérante. Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile dans le respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'Elu local. Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide de confier cette mission de référent déontologue à Mme Feirouz Hamdane à compter du 2 janvier 2024.
- Suite à l'épisode neigeux, des dégradations ont été constatées au niveau des coussins berlinois situés rue Fursy Lesage. Une plainte a été déposée auprès de la gendarmerie et une déclaration auprès de notre assurance. M. le Maire précise que ces actes ne sont pas dus au déneigement. Un courrier sera distribué aux habitants, précisant que M. Talon (déneigeur mandaté par la communauté de commune) n'est pas responsable de ces actes.
- M. le Maire donne lecture du mail concernant le nouveau dispositif d'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les logements neufs répondant à certains critères de performance énergétique et environnementale. Le Conseil émet un avis défavorable.
- M. François CARON inspecteur de l'éducation nationale a convié les Maires de la Communauté de Communes du Val de Somme, le 30 janvier dernier, pour une présentation de l'observatoire des dynamiques rurales. Cet observatoire, en lien avec le Plan France Ruralité, a pour objectif de donner une vision à trois ans de l'évolution de la carte scolaire dans les départements ruraux. M. le Maire résume la situation auprès du Conseil.

Commission Communale d'Actions Sociales

- Le Syndicat Intercommunal des Alençons se réunira le 21 février.
- Messieurs Le Guellec et Huet assisteront à l'assemblée générale du Souvenir Français, le 24 février à Morcourt.

Communication, Relation, Loisirs

- Le CM accepte la proposition de M. Vaillant pour la fête locale, soit une subvention 300 €, l'achat de 150 € de tickets, et la gratuité de l'eau et de l'électricité.

Environnement, Cadre de vie

- Mesdames Dumortier et Denizart assisteront à l'atelier thématique consacré à l'amélioration du cadre de vie de nos communes, proposées par M. Rémi Cardon sénateur de la Somme.
- L'opération Hauts de France Propres aura lieu le 16 mars à Cachy. Un Flyer sera distribué, invitant les habitants à nettoyer la nature.

Urbanisme

- Les travaux sur le réseau d'éclairage public ainsi que le passage aux leds sont toujours en cours.
- M. le Maire donne lecture du courrier de la Préfecture indiquant que le délai pour se prononcer sur la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, qui permet aux communes de proposer des Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAE nR) a été repoussé au 31 mars 2024. M. le Maire informe le conseil qu'une consultation des habitants est ouverte. Recueil des avis au heures d'ouverture de la mairie.

Communauté de Communes du Val de Somme

- La Communauté de Communes du Val de Somme propose un temps d'échange sur le compostage, le 8 février à 18h30 au centre administratif de la Communauté de Communes.
- M. le Maire assistera au conseil communautaire le 13 février.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Le Maire,

Le Secrétaire,

François Debeugny

Patrick Le Guellec